

Comprendre les logos



Le Point Vert symbolise la démarche collective en faveur de la progression du tri et du recyclage des emballages ménagers.

Il incarne aussi l'engagement de plus de 50 000 entreprises qui participent et soutiennent financièrement le dispositif. Les entreprises versent une contribution à Eco-emballages qui soutient les collectivités locales en charge de la collecte des emballages (collecte de déchets recyclables).

Le Point Vert est présent sur 95% des emballages commercialisés en France.

Il s'agit d'un symbole international qui témoigne partout de l'engagement en faveur du recyclage.

Attention, le Point Vert ne signifie pas que l'emballage est recyclable. Avant de les déposer dans le bac de tri, il faut donc vérifier qu'il figure bien dans le guide pratique du tri délivré par le SMIVOM.



Cela permet à chacun de vraiment savoir comment effectuer le tri de l'emballage que l'on possède.

Ce logo indique que le produit ou l'emballage est recyclable.



Ce logo indique que le **produit ou l'emballage est fait à partir de matériaux recyclés**. Le nombre au centre indique le pourcentage de matériaux recyclés utilisés.



Les équipements électriques et électroniques sont marqués d'une poubelle barrée. L'apposition du logo poubelle barrée est obligatoire pour chaque équipement mis sur le marché. Elle **indique aux consommateurs que leurs DEEE ne doivent pas être jetés avec les ordures ménagères mais orientés vers des points de collecte séparée**. A ce jour, il existe près de 25 000 points de collecte pour les DEEE, partout en France.

Les papiers et cartons recyclés



Ce logo indique le **pourcentage de fibres issus de la récupération et utilisés dans la fabrication du produit ou de l'emballage**.



Ce logo est un écolabel signifiant que **la production du produit a respecté une gestion durable des forêts**.

Pour aller plus loin...



Ce symbole signifie que **l'emballage ou le produit contient de l'aluminium qui peut être recyclé.**



Les industries de l'acier (en particulier dans le domaine de l'emballage) ont développé ce sigle pour sensibiliser à ce type de matériaux. Ces derniers sont bien recyclables **mais ce sigle n'assure en rien qu'il existe un dispositif de récupération... !**



Composé de plastiques recyclables. Le logo est généralement accompagné d'un chiffre qui correspond à un type de plastique :

- Le chiffre 1 : PET (bouteille d'eau)
- Le chiffre 2 : PEHD (bouteille de détergent ou de shampoing)
- Le chiffre 3 : PVC (tuyau d'eau gris, gaine électrique)
- Le chiffre 4 : PELD (film d'emballage)
- Le chiffre 5 : Polypropylène (bouchons de boisson gazeuses)
- Le chiffre 6 : Polystyrène (tableau de bord, isolation)
- Le chiffre 7 : autres plastiques

ÇA TUE



ÇA EMPOISONNE



ÇA RONGE



ÇA PIQUE



ÇA FLAMBE



ÇA FAIT FLAMBER



ÇA EXPLOSE



ÇA POLLUE



*affiner à decoder
l'étiquette!*

